



Procès-verbal de la séance du 2 mars 2023

Assemblée Générale Statutaire 4A sise chez Swiss Risk & Care à Vésenaz avec accès également par Teams

Intervenants 4A :	M. Jacques Steiner (JS) M. Nicolas Froelicher (NF) M. John Roth (JR)
Collaborateurs Swiss Risk & Care :	M. Stéphane Buff (SB) M. Yvan Roux (YR)
Membres présents :	M. Bernard Bouvier, Mme Nancy Wider Buser
Membres présents par Teams :	Mme Arabella Dommeyer, Mme Barbara Dutheler, Mme Véronique Zumstein, Mme Eveline Schröder, M. Andrew Barnett, Mme Geneviève Barnett, M. Jean-Louis Giroud, Mme Danièle Giroud
Membres présents par procuration :	M. Jean Casagrande, M. François Meyer, M. Daniel Favre
Membres inscrits absents :	M. Michel Godet prévu par Teams, M. Roger Thionnet, M. Ph. Cuénod, Mme Verena Guerra
Membres excusés :	M. Jean-Luc de Moerloose M. Alexander Pavlovic, Mme Alessandra Fête-Padlina, Mme Françoise Détraz, Mme Geneviève Hemard, Mme Anna Regazzoni

Séance ouverte à 19h35 :

1. Introduction et commentaires sur la période 2022 par le Dr Jacques Steiner et le Dr Jean-Luc de Moerloose (absent).

JS souhaite la bienvenue à la séance annuelle 4A et remercie les personnes présentes ainsi que les personnes reliées par Teams pour leur participation à cette AG principalement destinée à la dissolution de l'association.

JLM est excusé pour son absence et JS le remercie pour son activité au sein de 4A de sa création sur son initiative jusqu'à ce jour.

JS donne un petit historique de notre association :

ACCORDA, créée en 1998 par des professionnels de la santé, se présentait comme une alternative aux grandes assurances-maladie. En 2002, elle comptait 22'000 assurés. Les anciens d'ACCORDA connaissent tous la triste et frustrante histoire qui a mis fin à l'activité d'ACCORDA fin juin. L'assureur-maladie CSS reprit le personnel et les assurés le 1er juillet 2004. Ainsi fut créé l'Association des Anciens Assurés d'Accorda (AAAA) puis en 2019 sa dénomination a été modifiée en Association d'Assurés Actifs en leurs Assurances (4A).

L'association 4A a toujours été à vos côtés afin de vous défendre et trouver des solutions à vos couvertures en assurance-maladie. En partenariat avec Swiss Risk & Care, que nous remercions vivement, nous avons trouvé des accords avec d'autres assurances (Helsana, Groupe Mutuel). Cependant, depuis quelques années, en raison de décisions de la FINMA désirant supprimer les avantages des contrats collectifs, il en résulte comme conséquence une perte d'attractivité de nos contrats. A ce jour, nous ne sommes plus qu'une centaine de membres et il n'y a plus de raison de défendre des collectives qui n'en sont plus vraiment.

Effectif de membres fin 2022 : Familles/couples : 47
Individuels : 39

Les luttes et les efforts engagés par le Comité 4A pendant toutes ces années n'ont pas été vains puisque qu'il a été possible de faire bénéficier à nos membres d'avantages importants dans les primes des assurances-maladie complémentaires. Aussi, dans notre cotisation annuelle était compris, pour nos membres, un accès à ASSUAS en cas de besoin afin de bénéficier d'avis juridiques en cas de litige dans le cadre des assurances-maladie ou accident.

2. Lecture du PV de l'AG du 25 novembre 2021.

JS demande si la lecture du procès-verbal du 25 novembre 2021 est souhaitée, tous les participants répondant par la négative et aucune remarque n'étant à signaler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Situation des affiliés 4A dans les contrats de faveur Swiss Risk & Care (Groupe Mutuel, Helsana et CSS) par M. Yvan Roux et M. Stéphane Buff.

YR commence par énumérer toutes les tentatives négociées auprès des différentes assurances-maladie afin de trouver des contrats intéressants pour les membres 4A. Malheureusement suite à l'intervention de la FINMA, il n'est plus possible d'obtenir des avantages dans les contrats collectifs et il confirme qu'il n'y a plus de privilège à attendre pour un regroupement tel que 4A. Cependant, YR informe qu'actuellement certaines assurances-maladie désirent maintenir certaines collectives mais sans rabais.

Suite à une question, YR précise que pour une raison de devoir de fidélité, le Help Desk de Swiss Risk & Care restera disponible pour les membres actuels 4A après la dissolution de l'association. Remarque : si vous recevez ce PV, vous figurez sur la liste des membres actuels.

4. Comptabilité 2021 et 2022 4A par M. John Roth et M. Daniel Favre

En l'absence de DF, excusé à cette rencontre, JR détaille la comptabilité 2021 et 2022.

Pour 2021 : Le total des produits s'élève à CHF 6100.00 et celui des charges à CHF 5'500.00 ce qui donne un résultat de l'exercice de CHF 600.00 et porte l'excédent total à CHF 74'962.65.

Pour 2022 : Le total des produits s'élève à CHF 2'600.00 et celui des charges à CHF 3'857.00 ce qui donne un résultat de l'exercice négatif de - CHF 1'257.00 et porte l'excédent total à CHF 73'705.65.

Les comptes ayant été envoyés aux membres présents et leur vérification ayant été exécutée par DF, JR demande de les approuver et ainsi pouvoir donner décharge au trésorier. Ils sont acceptés à l'unanimité.

JR présente le montant en caisse au 28.02.2023 soit un total de CHF 72'496.65 pour un total de dépenses de CHF 1'229.00 et une entrée de CHF 20.00.
Ce montant de CHF 72'496.65 représente, à ce jour, le montant du produit de la liquidation.

5. Dissolution de 4A.

Faisant état de la situation actuelle, JS revient sur l'historique de 4A donné en ouverture de la séance et comme déjà dit, il devient malheureusement inéluctable à ce que le Comité propose la dissolution de 4A.

JS mentionne que depuis le début de l'aventure d'ACCORDA et ensuite celle de 4A, un système opaque règne toujours chez les assureurs-maladie. Depuis la perte des avantages de nos contrats collectifs, il est difficile de motiver nos membres à rester au sein de 4A.

JS rappelle que l'association a été créée afin de pouvoir juridiquement bénéficier de contrats avantageux et que les cotisations prélevées auprès de nos membres se sont accumulées dans notre caisse tout au long de ces années. Ce montant de réserve était prévu pour notre défense en droit des assurés. Quelques avis de droits auprès d'avocats avaient été nécessaires durant notre longue aventure.

Swiss Risk & Care est encore une fois remercié pour son soutien, son professionnalisme, ses conseils et surtout pour l'accueil reçu que ce soit au desk ou dans ses locaux.

JR informe qu'après la dissolution les 2 points suivants disparaîtront également :

- Fin de notre contrat avec ASSUAS. Cependant, il vous est possible de vous affilier individuellement en prenant contact avec leur secrétariat. Info : <https://assuas-romandie.ch/>.
- Notre site internet <https://a-a-a-a.ch/> sera actualisé avec l'information sur à la dissolution de 4A et restera actif jusqu'au 30 juin 2023.

Aucune question n'est posée et en votation, la dissolution de 4A est acceptée à l'unanimité soit 5 voix présentes, 8 voix par Teams et 3 voix par procuration. Total de 16 voix.

6. Donation de notre produit de la liquidation.

Le Comité propose de répartir le produit de la liquidation pour un montant égal à :

L'Association Savoir Patient (ASAP), à but non lucratif et déclarée d'utilité publique, est active depuis 2003 dans toute la Suisse romande. Son principal objectif est de promouvoir la prise en compte de l'expertise et du savoir des patient-e-s et de leurs proches pour l'amélioration de la prise en soins, du soutien psychosocial, ainsi que de la qualité de vie des personnes confrontées à des problématiques de santé.

La Fondation OTIUM, fondation collectrice à but non lucratif et déclarée d'utilité publique, est née en 2018 d'une rencontre entre une philanthrope et une personne touchée par le cancer. Tous animés par la même envie ; celle de proposer des solutions pour mieux vivre la maladie, en complément du traitement médical et en dehors de l'hôpital.

JR et NF présentent ces 2 propositions qui sont jointes avec plus de détails au PV.

JR rappelle que CHF 72'496.65 représente le montant du produit de la liquidation.

Proposition de donations :

ASAP :	CHF 34'000.00
Fondation OTIUM :	CHF 34'000.00

Le solde restant (environ CHF 4'500.00) sera temporairement gardé pour d'éventuelles factures en attente jusqu'à fin juin 2023 puis le montant final sera à nouveau distribué à ces 2 entités.

Aucune question n'est posée et en votation, les 2 propositions sont acceptées à l'unanimité soit 5 voix présentes, 8 voix par Teams et 3 voix par procuration. Total de 16 voix.

7. Questions :

- A la question « Qui pourra encore bénéficier du Help Desk de Swiss Risk & Care après la dissolution de l'association ? », il est encore une fois confirmé que celui-ci restera disponible pour les membres actuels 4A.
- NF demande s'il est possible aux assureurs-maladie d'effectuer des démarches individuelles auprès de nous. YR répond qu'il est, selon la loi, interdit aux assureurs-maladie de pratiquer de telles actions.
- A la question « Suite à la dissolution, y aura-t-il des changements concernant notre assurance-maladie ? », YR précise que rien ne va changer et même que pour certains d'entre nous, ils seront toujours orientés par l'assureur auprès de Swiss Risk & Care qui reste le gestionnaire du contrat.

En conclusion, JS dit : « Cette aventure n'a pas été vaine, nous avons pu être utile aux anciens assurés d'ACCORDA de 2004 à ce jour ».

L'Assemblée Générale se termine par un applaudissement général de la part des personnes présentes en signe de remerciement pour le Comité.

L'histoire de notre association se fini par le verre de l'amitié.

L'assemblée se termine à 20h15.